

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1081

2 juin 2006

### SOMMAIRE

Adyser S.A., Luxembourg . . . . .	51848	Kulturhuef, A.s.b.l., Grevenmacher . . . . .	51844
Amadea Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51888	Leisure Resources International S.A., Luxembourg	51883
Antwerp Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51842	Leponte S.A., Luxembourg . . . . .	51849
Appleton International S.A., Luxembourg . . . . .	51855	M.I.I. Groupe S.A., Luxembourg . . . . .	51848
Appleton International S.A., Luxembourg . . . . .	51855	Mavica S.A., Luxembourg . . . . .	51875
Black Ant Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51865	Meginvest S.A. . . . .	51883
BM Finances, S.à r.l., Steinfort . . . . .	51843	Molito Investments S.A., Luxembourg . . . . .	51860
Burdes, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51842	Molito Investments S.A., Luxembourg . . . . .	51864
Butterfly Properties S.A., Luxembourg . . . . .	51857	Multipoints Investments S.A., Luxembourg . . . . .	51845
Butterfly Properties S.A., Luxembourg . . . . .	51857	Multipoints Investments S.A., Luxembourg . . . . .	51846
CMA, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51844	Nascime Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51867
CoVenture Asset Management S.A., Luxembourg	51886	Norisco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51849
CoVenture Asset Management S.A., Luxembourg	51887	North Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51879
Cribis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51888	Partapar S.A., Luxembourg . . . . .	51884
Danval International S.A., Luxembourg . . . . .	51864	Peinture d'Or, S.à r.l., Crauthem . . . . .	51882
Deroma Financière S.A., Luxembourg . . . . .	51878	Perarius Properties S.A., Luxembourg . . . . .	51850
Ferrero International S.A., Senningerberg . . . . .	51865	Pharos S.A., Luxembourg . . . . .	51849
Financière Express Holding 2001 S.A., Luxem- bourg . . . . .	51854	Pilkington Luxembourg No 2, S.à r.l., Luxembourg	51874
Fita, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51843	Pilkington Luxembourg No. 2, S.à r.l., Luxembourg	51874
Franklin Templeton Investment Funds, Sicav, Lu- xembourg . . . . .	51864	Pioz Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51873
Glinfly Invest S.A., Luxembourg . . . . .	51859	Prest-Serv-Log S.A., Munsbach . . . . .	51857
Glinfly Invest S.A., Luxembourg . . . . .	51859	Procap Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51882
Heerema Oil & Gas Development S.A., Luxem- bourg . . . . .	51853	Process-IT S.A., Luxembourg . . . . .	51874
Iberofinance S.A., Strassen . . . . .	51855	Progx S.A., Luxembourg . . . . .	51884
Iberofinance S.A., Strassen . . . . .	51855	Rushmore, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51867
Incypher S.A., Luxembourg . . . . .	51860	Sanbiagio S.A., Luxembourg . . . . .	51865
Indukern Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51848	Snow Participations S.A., Luxembourg . . . . .	51842
IP Power Technologies S.A., Senningerberg . . . . .	51856	Stone River S.A., Luxembourg . . . . .	51873
ISCE Investors In Sapient and Cuneo Europe S.A., Luxembourg . . . . .	51866	Stone River S.A., Luxembourg . . . . .	51873
JoCo Promotions S.A., Mamer . . . . .	51854	Strassen Participations S.A. . . . .	51878
JoCo Promotions S.A., Mamer . . . . .	51854	Swally S.A., Luxembourg . . . . .	51847
Kaba Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	51886	Sycamore, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51847
Keyrights International Holding S.A., Luxembourg	51867	Talents Institutional Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	51888
Keyrights International Holding S.A., Luxembourg	51867	Vedior Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51868
		Vedior Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51872
		Vitony S.A., Luxembourg . . . . .	51847
		Westerwald Haus S.A., Remich . . . . .	51856

51842

**ANTWERP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 32.894.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Administrateur: Monsieur Ruxton est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet au 2 janvier 2006.
- Administrateur: Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet au 2 janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ANTWERP HOLDING S.A.

P. Meunier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024067//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

**BURDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 114.099.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 7 février 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts, prenant effet au 7 février 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 EUR chacune, à la société CORNELIA, S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024127/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**SNOW PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.786.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg  
le 9 mars 2006 à 9.40 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg vers 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veillez noter que l' (les) administrateur(s) suivant(s) a (ont) changé d'adresse comme suit:

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg;

Matthijs Bogers, boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg.

D'autre part, l'adresse du Commissaire a également changée pour être:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

SNOW PARTICIPATIONS S.A.

Représentée par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024133/1084/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

51843

**FITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 13.000,-.**  
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 88.162.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société PERMIRA (EUROPE) LIMITED a transféré son siège social de St. Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

S. Michel  
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024137//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**BM FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen.  
R. C. Luxembourg B 50.197.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée BM FINANCES (R.C. B n° 50.197), avec siège social à Steinfort, constituée suivant acte notarié du 9 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 246 du 7 juin 1995.

Les associés ont été convoqués par lettres recommandées du 16 septembre 2005.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Ajout à l'objet social (la distribution automatique de boissons, sandwiches, confiseries et boîtes).
2. Augmentation de capital de 58.233,- EUR par incorporation de comptes courants des associés Messieurs Claude et Olivier Barré. Le nouveau capital social sera de 110.271,- EUR, représenté par 4.450 parts sociales de 24.78,- EUR.
3. Transfert de l'adresse du siège à L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen.

Se sont présentés à l'assemblée générale:

- 1) Monsieur Claude Barré, gérant de sociétés, demeurant à F-57680 Comy/Moselle (détenteur de 853 parts sociales).
- 2) Monsieur Olivier Barré, gérant de société, demeurant à Steinfort (détenteur de 1.027 parts sociales).

Les comparants ont décidé de ce qui suit:

*Point 1<sup>er</sup> de l'ordre du jour:*

La société a encore pour objet la distribution automatique de boissons, de sandwiches, de confiseries et de boîtes.  
La présente résolution a été adoptée:

*Point 2 de l'ordre du jour:*

Le capital est augmenté de 58.233,- EUR par incorporation de comptes courants des associés Claude et Olivier Barré.  
L'article 6 aura désormais la teneur suivante:  
4. Le capital social est fixé à cent dix mille deux cent soixante et onze euros (110.271,- EUR), représenté par 4.450 parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit euros (24,78 EUR) chacune, attribué comme suit:

- Monsieur Claude Barré, préqualifié .....	2.328 parts
- Monsieur Olivier Barré, préqualifié. ....	1.902 parts
- Monsieur Patrick Montevecchio .....	220 parts

*Point 3 de l'ordre du jour:*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège à L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen.  
La présente résolution a été adoptée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Barré, O. Barré, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2005, vol. 910, fol. 80, case 8. – Reçu 582,33 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 octobre 2005.

G. d'Huart.

(026162/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**CMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 988.000,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 102.189.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 8 mars 2006*

Il résulte des résolutions des associés du 8 mars 2006 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, en tant que nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Laurence McNairn, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 8 mars 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel;
- Paul Guilbert;
- Alistair Boyle;
- Gianluca Andena.

Il résulte également des résolutions des associés du 8 mars 2006 que le siège social de la Société est transféré du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2006.

La gérante de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le pouvoir individuel de signature de M. Gianluca Andena est le suivant: en ce qui concerne les comptes en banque de la Société, le pouvoir de signature individuelle de chacun des gérants est limité à des transactions jusqu'à un montant de EUR 5.000,-. Le pouvoir de signature conjointe de deux gérants est nécessaire pour des transactions au-dessus de EUR 5.000,-.

S. Michel  
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024145//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**KULTURHUEF, A.s.b.l., Association sans but lucratif,  
(anc. MAACHER KULTURHUEF, A.s.b.l.).**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 54, rue de Trèves.

STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège - Buts sociaux - Composition et Fonds associatifs**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination KULTURHUEF, association sans but lucratif.

Son siège est établi à Grevenmacher, 54, rue de Trèves. Le siège peut être transféré à n'importe quel autre lieu de la commune sur simple décision du conseil d'administration. L'association est créée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour but de gérer le centre culturel régional KULTURHUEF, réalisé dans les bâtiments de l'ancien abattoir à Grevenmacher par la Ville de Grevenmacher, en collaboration avec le Ministère de la Culture. En vue de compléter l'offre culturelle et touristique de la région elle met en valeur les différents volets que comporte ce centre à vocation régionale, à savoir:

- le musée de l'imprimerie,
- le musée du jeu de cartes Jean Dieudonné,
- un cinéma,
- des espaces exposition,
- espace atelier de création,
- un élément de restauration,
- une cour centrale pour animation en plein air.

L'association reconnaît qu'il est nécessaire de gérer un concept global et régional pour la sauvegarde et l'exploitation de ce centre à vocation culturelle et touristique et qu'il existe un besoin réel de coordination, de gestion professionnelle et d'orientation de toutes ces activités.

**Art. 5.** Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 12 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Leur nombre est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq. La qualité de membre actif est attestée par le paiement d'une cotisation annuelle et par l'inscription au registre tenu à cette fin.

Les cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale. Pour les membres actifs, elle ne pourra dépasser 30 (trente) EUR.

L'exclusion d'un membre actif ne peut être décidée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix sur proposition du conseil d'administration.

### Chapitre III. Conseil d'administration

**Art. 11.** L'association est administrée par un Conseil d'administration, composé de cinq administrateurs au moins et de 11 au maximum. Chaque administrateur dispose d'une voix.

Le Ministère de la Culture et l'Administration communale Grevenmacher sont d'office représentés chacun par un membre. L'assemblée générale élit les autres membres du conseil d'administration parmi ses membres actifs et ce pour la durée de trois ans.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres son président, son vice-président, son secrétaire et son trésorier qui forment le bureau exécutif de l'association.

### Chapitre IV. Divers

**Art. 25.** Les présents statuts remplacent ceux arrêtés le 1<sup>er</sup> mars 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 12 mars 1999, vol. 166, fol. 64, case 12, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 1999 (17047/000/169), publiés au Mémorial C n° 446 du 14 juin 1999.

Les présents statuts sont soumis à la formalité d'enregistrement et de publication prévue par la loi.

Fait à Grevenmacher, date qu'en tête.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04303. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026219//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

### MULTIPOINTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.453.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MULTIPOINTS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.453,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 35.298, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 56.612.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Candice de Boni, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 965.000 (neuf cent soixante-cinq mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 35.000 (trente-cinq mille euros) à EUR 1.000.000 (un million d'euros), par la création et l'émission de 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Exercice par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel en faveur de l'actionnaire majoritaire.

3) Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5) Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.»

6) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 965.000 (neuf cent soixante-cinq mille euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 35.000 (trente-cinq mille euros) à EUR 1.000.000 (un million d'euros),

par la création et l'émission de 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune,

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

#### *Souscription*

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, savoir, la société PIETRO BARBARO S.p.A., avec siège social à Palermo, et M. Luca Gallinelli, employé privé, Luxembourg,

représentés par la Societe europeenne de banque, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, elle même représentée par Monsieur Luca Checcinato et Monsieur Christophe Velle, préqualifiés, en vertu des deux susdites procurations datées du 21 et 22 décembre 2005.

Les souscripteurs, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 96.500 (quatre-vingt-seize mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 965.000 (neuf cent soixante-cinq mille euros),

et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, M. Gallinelli, précité, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire à la susdite augmentation de capital, au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, la société PIETRO BARBARO S.p.A., avec des fonds appartenant à cette dernière.

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 96.500 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, afin que ce dernier ait la teneur nouvelle suivante:

Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.»

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 16.630.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, pré-noms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checcinato, Ch. Velle, C. de Boni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 85, case 4. – Reçu 9.650 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

J. Delvaux.

(027499/208/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

### **MULTIPOINTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.453.

Statuts coordonnés en date du 23 décembre 2005, suite à un acte n° 806 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(027501/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

51847

**SWALLY S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 96.476.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg,  
le 9 mars 2006 à 8:00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg vers 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veillez noter que l' (les) administrateur(s) suivant(s) a (ont) changé d'adresse comme suit:

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg;

Matthijs Bogers, boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg.

D'autre part, l'adresse du Commissaire a également changée pour être:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

SWALLY S.A.

Représentée par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024147/1084/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**SYCAMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 114.180.

Changement suivant le contrat de cession d'actions du 21 février 2006:

- Ancien associé unique:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C.S. 5.524.

- Nouvel associé unique:

PERRINNIANA LIMITED, Grosvenor Gardens, 15, SW1W 0BD Londres, Royaume-Uni, R.C. 05511380.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour SYCAMORE, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024153/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**VITONY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 87.513.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société VITONY S.A., qui s'est tenue en date du 11 mai 2004, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

«Résolution

L'assemblée renouvelle pour une durée de six ans les mandats de membres du conseil d'administration de M. Lex Thielen, de M. Philippe Stroesser et de SARAH S.A.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024198/318/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**ADYSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.  
R. C. Luxembourg B 110.142.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration en date du 24 février 2006*

Suite à l'autorisation préalable donnée par les actionnaires lors de l'AGE du 27 septembre 2005, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

Conformément à l'article 13.1 des statuts, de déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un tiers, Monsieur Philippe Lemesle, Chef de cuisine, demeurant au 5, rue du Mur, L-2174 Luxembourg.

Conformément à l'article 14 des statuts, la société sera toujours engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de Monsieur Philippe Lemesle et un Administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ADYSER S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05916. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024160//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**M.I.I. GROUPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 94.677.

Il résulte d'une lettre datant du 12 décembre 2005 que Monsieur Robert Walentiny, demeurant au 12, rue Gruefwiss, L-3371 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg, a donné sa démission en tant que Chief Executive Officer de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

M.I.I. GROUPE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02575. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024173//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**INDUKERN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.087.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 98.788.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 14 février 2006, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

A cette même date, l'Associé Unique a décidé de nommer aux fonctions de gérant B Monsieur Eric Magrini, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Sabine Plattner. Le nouveau gérant terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin en 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

*Pour INDUKERN LUXEMBOURG, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01891. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024199/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



51849

**NORISCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 32.024.

Il résulte du Conseil d'administration de la Société en date du 29 janvier 2004 que M. Wolfgang Burre et M. Thierry Dalais, avec leur adresse professionnelle au 3 Autumn Street, Rivonia 2128, Afrique du Sud, ont été cooptés comme administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le 8 octobre 2008.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(024184/536/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**LEPONTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 79.163.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2006 que:

i) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Madame Christel Girardeaux et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., démissionnaires. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

ii) MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de CO-VENTURES S.A., démissionnaire. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024203/5878/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**PHAROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 104.932.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2006 que:

i) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Madame Christel Girardeaux et de Monsieur Roberto De Luca, démissionnaires. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

ii) MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de CO-VENTURES S.A., démissionnaire. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024206/5878/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**PERARIUS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 114.970.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société dénommée VATANO INC., avec siège social à Panama, ici représentée par la société anonyme luxembourgeoise dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, elle-même représentée par Monsieur Carlo Santoiemma et Madame Sophie Jacquet, employés privés, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2006.

2) M. Luca Gallinelli, employé privé, né à Firenze (Italie), le 6 mai 1964, Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, ici représenté par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., précitée, elle même représentée comme il est dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2006.

Les prédites procurations, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de PERARIUS PROPERTIES S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 50.000.000 EUR (cinquante millions d'euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 février 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

**Art. 17.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 19.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions, quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 2<sup>e</sup> mercredi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunira, le 2<sup>e</sup> mercredi du mois d'avril 2007 à 10.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

VATANO INC., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions .....	3.099
M. Luca Gallinelli, préqualifié, une action .....	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions .....	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.800 EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, Président;
  - Madame Sophie Jacquet, employée privée, Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, Administrateur;
  - Madame Carine Agostini, employée privée, Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, Administrateur;
 Monsieur Christophe Velle, préqualifié, est nommé président.
  - Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.
3. La société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.
  - Le mandat du commissaire fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.
4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).
5. Le siège de la société est fixé au 19-21, Bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Santoiemma, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, vol. 152S, fol. 40, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

J. Delvaux.

(027008/208/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**HEEREMA OIL & GAS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 111.944.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 28 novembre 2005*

- Monsieur Patrick Goldschmidt, directeur, né le 2 février 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue, a été coopté comme administrateur A de la société HEEREMA OIL & GAS DEVELOPMENT S.A. en remplacement de Monsieur Arno Bijl, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

HEEREMA OIL & GAS DEVELOPMENT S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05774. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024204/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**FINANCIERE EXPRESS HOLDING 2001 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 84.420.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. reprend le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024207/5878/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**JOCO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 59.431.

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Colette Klein, agent immobilier, demeurant à Koerich,  
agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

Mademoiselle Nathalie Reinertz, employée de l'Etat, demeurant à Koerich, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Après avoir constaté qu'ensemble avec sa mandante, elles possèdent toutes les 1.250 actions de la société JOCO PROMOTIONS S.A., ayant son siège à L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 59.431, constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 484 du 5 septembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 26 septembre 2002,

et après avoir renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, la comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

**Objet social:**

L'objet de la société est étendu de sorte que le troisième alinéa de l'article 2 des statuts sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 2. alinéa 3.** Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Klein, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 9, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 mars 2006.

C. Mines.

(026474/225/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**JOCO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 59.431.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés à l'assemblée générale du 15 février 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Capellen, le 21 mars 2006.

C. Mines.

(026479/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

51855

**APPLETON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 69.940.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 14 février 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01672. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024232/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**APPLETON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 69.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01670, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(024227/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**IBEROFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.499.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2005*

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Marc Boland, Joeri Steeman et Karl Louarn sont renouvelés pour une période de 6 ans.

- Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant 25, route de Remich à Trintange, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de la société PARFININDUS, S.à r.l. dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Marc Boland;
- Monsieur Joeri Steeman;
- Monsieur Karl Louarn.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00571. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024685//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

---

**IBEROFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.499.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BE00576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signatures.*

(024692//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

---

51856

**IP POWER TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 37.206.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2006*

A l'unanimité et en conformité avec l'article 10 des statuts de la société et avec l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Mauro D'Angeli, demeurant au 1, Via Filippo Tolli à I-00145 Rome (Italie) est en charge du département des ventes de la Société et porte le titre de directeur des ventes (sales manager) de la Société, en remplacement de Monsieur Roberto Devescovi.

Il a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour tout contrat ou livraison concernant les clients de la Société sans toutefois que ces opérations ne puissent excéder le montant de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01311. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(024235//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**WESTERWALD HAUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.282.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2006*

*Première résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la révocation en tant qu'administrateur de Monsieur Norbert Ries, employé privé, demeurant à D-54457 Winscheringen, 18, Elblingring.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte à l'unanimité la révocation en tant qu'administrateur de Madame Nadine Hirtt, employée privée, demeurant à L-6670 Merttert, 26, rue Basse.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination au conseil d'administration de Monsieur Dany Gloden, étudiant, demeurant à L-5445 Schengen, 20, rte du Vin. Son mandat cessera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination au conseil d'administration de Monsieur Peter Petry, commerçant, demeurant à D-54309 Newel OT Butzweiler, 1, Kordelerstrasse. Son mandat cessera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Norbert Ries, employé privé, demeurant à D-54457 Winscheringen, 18, Elblingring de son poste comme administrateur-délégué de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Peter Petry, commerçant, demeurant à D-54309 Newel OT Butzweiler, 1, Kordelerstrasse au poste d'administrateur-délégué pour la gérance technique avec pouvoir d'engager la société par la signature conjointe d'un autre administrateur. Son mandat cessera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Romain Gloden, commerçant, demeurant à L-5899 Syren, 7, rue de Hassel au poste d'administrateur-délégué pour la gestion journalière administrative avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans ses rapports avec les administrations et institutions publics. Son mandat cessera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale extraordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026676/745/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.



51857

**BUTTERFLY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 108.345.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 14 février 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024236/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**BUTTERFLY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 108.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01676, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024226/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**PREST-SERV-LOG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 114.916.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société PRIORITY CAPITAL GROWTH INC, avec siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

ici représentée par Monsieur Alex Kaiser, employé privé, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach, le 20 février 2006, ci-annexée.

2. La société CHANCE INTERNATIONAL LTD, avec siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

ici représentée par Monsieur Alex Kaiser, prèdit,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munsbach, le 20 février 2006, ci-annexée.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PREST-SERV-LOG S.A.

Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social, par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil, l'assistance, la prestation de services et le commerce dans le domaine de l'équipement.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunit pour la première fois en l'an 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) PRIORITY CAPITAL GROWTH INC, préqualifiée, six cent vingt actions .....	620
2) CHANCE INTERNATIONAL LTD, préqualifiée, six cent vingt actions .....	620
Total: mille deux cent quarante actions .....	1.240

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Madame Michèle Schmitt, assistante de direction, née à Laxou (France), le 11 juillet 1954, demeurant à F-57100 Thionville, 10, rue St. Pierre;
  - b) Madame Paulette Clément, retraitée, née à Frouard (France), le 13 septembre 1921, demeurant à F-88150 Thaon-Les-Vosges, 53, rue de Lorraine;
  - c) Monsieur Germain Anxionnat, retraité, né à Rehaincourt (France), le 9 août 1933, demeurant à F-54420 Saulxures-lès-Nancy, 13, allée Charles Péguy.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
SOFINTER GESTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 106.316.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.
- 5) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kaiser, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, vol. 152S, fol. 55, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2006.

P. Bettingen.

(026327/202/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**GLINFLY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.736.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 17 février 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024272/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**GLINFLY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.736.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024224/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**INCYPHER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.226.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2006*

A l'unanimité et en conformité avec l'article 10 des statuts de la société et avec l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Mauro D'Angeli, demeurant au 1, Via Filippo Tolli à I-00145 Rome (Italie) est en charge du département des ventes de la Société et porte le titre de directeur des ventes (sales manager) de la Société, en remplacement de Monsieur Roberto Devescovi.

Il a le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature pour tout contrat ou livraison concernant les clients de la Société sans toutefois que ces opérations ne puissent excéder le montant de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01310. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(024239//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**MOLITO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 112.404.

In the year two thousand six, on the thirteenth day of February.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company MOLITO INVESTMENTS S.A., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 112.404 (hereinafter referred as the «Company»).

The Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a deed of the undersigned notary of December 1st, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The extraordinary general meeting is opened at 2.30 p.m. and is presided by Mr Cornelius Bechtel, private employee, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Ms Carole Dorel, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer Mr Georges Gudenburg, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholders representing the shareholders of the Company, the members of the board of the meeting and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, all the shareholders of the Company representing 100% of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are validly present or represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without any prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of Class A shares, Class B shares and Class C shares of the Company with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and with a separate share premium reserve account per class of shares. The shares have the same rights and obligations as the existing ordinary shares, subject to the following rights in the event of voluntary partial or entire liquidation, winding up or dissolution of the Company or in case of redemption of shares with or without subsequent cancellation of such shares redeemed of the Company:

a. Prior to any repayment to Class A or Class C shareholders, Class B shareholders are entitled to repayment of the separate share premium account related to Class B shares in proportion to the number of Class B shares held at the time of the voluntary partial or entire liquidation, winding up or dissolution of the Company or in case of redemption of shares with or without subsequent cancellation of such shares redeemed of the Company, plus a preferred cumulative non compounded annual interest of 7% (seven per cent) calculated on a pro rata basis on the amount of the share premium paid by the relevant Class B shareholder and on the period where the share premium has been registered in the accounts of the Company, subject however to available funds at the disposal of the Company;

b. After satisfaction of such rights of Class B shareholders on the preferred cumulative non compounded annual interest, Class A shareholders, Class B shareholders and Class C shareholders are entitled to the balance of the liquidation proceeds in proportion to the number of shares they hold.

2. Conversion of the 31 (thirty-one) existing ordinary shares of a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, into:

a. 6,400 (six thousand four hundred) new Class A shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each;

- b. 9,099 (nine thousand ninety-nine) new Class B shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each; and
  - c. 1 (one) new Class C share having a par value of EUR 2.- (two Euro).
3. Amendment of the first paragraph of Article 5, of Article 17 and of Article 20 of the articles of association of the Company so as to reflect the above classes of shares.
4. Miscellaneous.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, deliberates and, by separate and unanimous vote, takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to create Class A shares, Class B shares and Class C shares of the Company with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and with a separate share premium reserve account per class of shares.

The shares have the same rights and obligations as the existing ordinary shares, subject to the following rights in the event of voluntary partial or entire liquidation, winding up or dissolution of the Company or in case of redemption of shares with or without subsequent cancellation of such shares redeemed of the Company:

Prior to any repayment to Class A or Class C shareholders, Class B shareholders are entitled to repayment of the separate share premium account related to Class B shares in proportion to the number of Class B shares held at the time of the voluntary partial or entire liquidation, winding up or dissolution of the Company or in case of redemption of shares with or without subsequent cancellation of such shares redeemed of the Company, plus a preferred cumulative non compounded annual interest of 7% (seven per cent) calculated on a pro rata basis on the amount of the share premium paid by the relevant Class B shareholder and on the period where the share premium has been registered in the accounts of the Company, subject however to available funds at the disposal of the Company.

After satisfaction of such rights of Class B shareholders on the preferred cumulative non compounded annual interest, Class A shareholders, Class B shareholders and Class C shareholders are entitled to the balance of the liquidation proceeds in proportion to the number of shares they hold.

*Second resolution*

The general meeting resolves to convert the 31 (thirty-one) existing ordinary shares of a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, into:

- a. 6,400 (six thousand four hundred) new Class A shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each, held by SOLIDUS GP S.A., having its registered office at 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg;
- b. 9,099 (nine thousand ninety-nine) new Class B shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each, held by SOLIDUS GP S.A., prenamed; and
- c. 1 (one) new Class C share having a par value of EUR 2.- (two Euro), held by E COREAL S.A., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) dividend into 6,400 (six thousand four hundred) Class A shares, 9,099 (nine thousand ninety-nine) Class B shares and 1 (one) Class C share, with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and with a separate share premium account for each class of shares.»

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 17.** Each Class A share, each Class B share and each Class C share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.»

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend Article 20 of the Articles of Association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

In the event of voluntary partial or entire liquidation, winding up or dissolution of the Company or in case of redemption of shares with or without subsequent cancellation of such shares redeemed of the Company and prior to any repayment to Class A or Class C shareholders, Class B shareholders are entitled to repayment of the separate share premium account related to Class B shares in proportion to the number of Class B shares held at the time of the voluntary partial or entire liquidation, winding up or dissolution of the Company or in case of redemption of shares with or without subsequent cancellation of such shares redeemed of the Company, plus a preferred cumulative non compounded annual interest of 7% (seven per cent) calculated on a pro rata basis on the amount of the share premium paid by the relevant Class B shareholder and on the period where the share premium has been registered in the accounts of the Company, subject however to available funds at the disposal of the Company.

After satisfaction of such rights of Class B shareholders on the preferred cumulative non compounded annual interest, Class A shareholders, Class B shareholders and Class C shareholders are entitled to the balance of the liquidation proceeds in proportion to the number of shares they hold.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs and expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 1,600.- (one thousand and six hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholders representing the shareholders of the Company and of the members of the board of the meeting, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MOLITO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.404 (ci-après désignée comme la «Société»).

La Société a été constituée selon la loi luxembourgeoise par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures et est présidée par Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le Président nommé comme Secrétaire Mademoiselle Carole Dorel, avocate, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Georges Gudenburg, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Etant ainsi constitué, le bureau de l'assemblée établit la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires de la Société, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont valablement présents ou représentés lors de l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre des décisions sur tout sujet figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création d'actions de Classe A, d'actions de Classe B et d'actions de Classe C de la Société ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et avec un compte de prime d'émission séparé par classe d'actions. Les actions ont les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes sous réserve des droits suivants en cas de liquidation volontaire partielle ou intégrale, de mise en liquidation, de dissolution ou de réduction de capital avec ou sans annulation des actions rachetées de la Société:

a. Préalablement à tout remboursement aux actionnaires de Classe A ou de Classe C, les actionnaires de Classe B ont droit au remboursement du compte de prime d'émission distinct réservé aux actions de Classe B en proportion du nombre d'actions de Classe B détenues au moment de la liquidation volontaire partielle ou intégrale, de mise en liquidation, de dissolution ou de réduction de capital avec ou sans annulation des actions rachetées, plus un intérêt annuel préférentiel cumulatif et non capitalisé de 7% (sept pour cent) calculé au pro rata sur le montant de la prime d'émission payée par l'actionnaire de Classe B concerné et pour la période pendant laquelle la prime d'émission a été enregistrée dans les comptes de la Société, sous réserve des fonds à la disposition de la Société;

b. Après satisfaction des prédits droits des actionnaires de Classe B à l'intérêt annuel préférentiel cumulatif et non capitalisé, les actionnaires de Classe A, les actionnaires de Classe B et les actionnaires de Classe C ont droit au solde du boni de liquidation en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

2. Conversion des 31 (trente et une) actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, en:

a. 6.400 (six mille quatre cents) nouvelles actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune;

b. 9.099 (neuf mille quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune; et

c. 1 (une) nouvelle action de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros).

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5, de l'article 17 et de l'article 20 des statuts de la Société afin de refléter les prédites catégories d'actions.

4. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été dûment formée et convoquée, délibère et, par un vote séparé et unanime, adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer des actions de Classe A, des actions de Classe B et des actions de Classe C de la Société ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et avec un compte de prime d'émission séparé par classe d'actions.

Les actions ont les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes sous réserve des droits suivants en cas de liquidation volontaire partielle ou intégrale, de mise en liquidation, de dissolution ou de réduction de capital avec ou sans annulation des actions rachetées:

Préalablement à tout remboursement aux actionnaires de Classe A ou de Classe C, les actionnaires de Classe B ont droit au remboursement du compte de prime d'émission distinct réservé aux actions de Classe B en proportion du nombre d'actions de Classe B détenues au moment de la liquidation volontaire partielle ou intégrale, de mise en liquidation, de dissolution ou de réduction de capital avec ou sans annulation des actions rachetées, plus un intérêt annuel préférentiel cumulatif et non capitalisé de 7% (sept pour cent) calculé au pro rata sur le montant de la prime d'émission payée par l'actionnaire de Classe B concerné et pour la période pendant laquelle la prime d'émission a été enregistrée dans les comptes de la Société, sous réserve des fonds à la disposition de la Société.

Après satisfaction des prédits droits des actionnaires de Classe B à l'intérêt annuel préférentiel cumulatif et non capitalisé, les actionnaires de Classe A, les actionnaires de Classe B et les actionnaires de Classe C ont droit au solde du boni de liquidation en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir les 31 (trente et une) actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, en:

a. 6.400 (six mille quatre cents) nouvelles actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, détenues par SOLIDUS GP S.A., avec siège social au 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg;

b. 9.099 (neuf mille quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, détenues par SOLIDUS GP S.A., préqualifiée; et

c. 1 (une) nouvelle action de Classe C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) détenue par ECOREAL S.A., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 6.400 (six mille quatre cents) actions de Classe A, 9.099 (neuf mille quatre-vingt-dix-neuf) actions de Classe B et 1 (une) action de Classe C, d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et avec un compte de prime d'émission séparé pour chaque catégorie d'actions.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque action de Classe A, chaque action de Classe B et chaque action de Classe C donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation volontaire partielle ou intégrale, de mise en liquidation, de dissolution ou de réduction de capital avec ou sans annulation des actions rachetées et préalablement à tout remboursement aux actionnaires de Classe A ou de Classe C, les actionnaires de Classe B ont droit au remboursement du compte de prime d'émission distinct réservé aux actions de Classe B en proportion du nombre d'actions de Classe B détenues au moment de la liquidation volontaire partielle ou intégrale, de mise en liquidation, de dissolution ou de réduction de capital avec ou sans annulation des actions rachetées, plus un intérêt annuel préférentiel cumulatif et non capitalisé de 7% (sept pour cent) calculé au pro rata sur le montant de la prime d'émission payée par l'actionnaire de Classe B concerné et pour la période pendant laquelle la prime d'émission a été enregistrée dans les comptes de la Société, sous réserve des fonds à la disposition de la Société.

Après satisfaction des prédits droits des actionnaires de Classe B à l'intérêt annuel préférentiel cumulatif et non capitalisé, les actionnaires de Classe A, les actionnaires de Classe B et les actionnaires de Classe C ont droit au solde du boni de liquidation en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

*Frais et dépenses*

Le montant des dépenses, frais et rémunérations à charge de la société en relation avec le présent acte, est estimé à EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des mandataires représentant les actionnaires de la Société et des membres du bureau de l'assemblée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bechtel, C. Dorel, G. Gudenburg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, vol. 27CS, fol. 54, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 mars 2006.

T. Metzler.

(026265/222/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**MOLITO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 mars 2006.

T. Metzler.

(026266/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.177.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société a décidé en date du 30 décembre 2005 de déléguer la gestion journalière de la société aux dirigeants suivants:

- M. William Lockwood, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mme Denise Voss, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024245//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**DANVAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.946.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2006*

1. L'Assemblée acte en date du 27 février 2006 la démission de la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes.

2. L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Christophe Blondeau demeurant professionnellement à Luxembourg (L-1526), 23, Val Fleuri, en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué.

Le commissaire nouvellement élu terminera le mandat de son prédécesseur.

3. L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024247//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.



51865

**SANBIAGIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 51.909.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2006 que:

i) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Jean-Marie Di Cino et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., démissionnaires. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

ii) MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de CO-VENTURES S.A., démissionnaire. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024254/5878/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**BLACK ANT LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 17.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 110.479.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2006*

Conformément aux résolutions prises par l'Associé unique de la Société, en date du 15 février 2006, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Abraham Bleiberg, avec adresse professionnelle au 160 West 86th Street, Apt 5A, New York, NY 10024, USA, de sa fonction de gérant B de la société, avec effet immédiat;

- de nommer gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Adam Saron, avec adresse professionnelle au 56, Eaton Mews South, London, SW1W 9HR, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour BLACK ANT LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024271/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.814.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2006 que:

- la société DELOITTE & TOUCHE S.A. a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2007;

- la décision concernant le renouvellement des mandats des administrateurs et des membres du conseil de surveillance a été reportée jusqu'à l'assemblée générale de mars 2006.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024284/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**ISCE INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.504.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ISCE INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.504,

constituée par acte reçu par le notaire Delvaux en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 9.221, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 29 janvier 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 39.218.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 4.334.400 (quatre millions trois cent trente-quatre mille quatre cents euros) représenté par 8.400 (huit mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 516 (cinq cent seize euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice Rota, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Luca Lazzati, employé privé, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur la société AACO, S.à r.l. avec siège au 28, rue Michel Rodange à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 800.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Cavalli, F. Rota, L. Lazzati, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, vol. 151S, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

J. Delvaux.

(027492/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**KEYRIGHTS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 98.187.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 16 février 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024275/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**KEYRIGHTS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 98.187.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024221/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**NASCIME LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 112.268.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 février 2006*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 22 février 2006 que:

- La démission de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.
- Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élue par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024277/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**RUSHMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 97.953.

—  
Lors de la résolution en date du 13 février 2006, l'associé unique de la société RUSHMORE, S.à r.l., a décidé d'accepter la nomination de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que Gérant de la société RUSHMORE, S.à r.l. avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024569/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

---

**VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand and five, on the sixteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscribed at Luxembourg Trade Register section B, number 89.633, incorporated by deed enacted on the 17th of October 2002, published in Mémorial C, number 1717, dated December 2, 2002, page 82370, and whose Articles of Association have been amended, for the last time, by deed enacted on February 4, 2003, published in Mémorial C, number 393, dated April 10, 2003, page 18852.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, lawyer residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,563,916 (one million five hundred sixty-three thousand nine hundred and sixteen) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 4,452,125 (four million four hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 39,097,900 (thirty-nine million ninety-seven thousand nine hundred Euro) to EUR 43,550,025 (forty-three million five hundred fifty thousand twenty-five Euro) by the issue of 178,085 (one hundred seventy-eight thousand eighty-five) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, together with a share premium amounting to EUR 17,808,480 (seventeen million eight hundred eight thousand four hundred eighty Euro).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of EVRO FRANCE BV, a company incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office at Burgerweeshuispad 201, 1076 GR Amsterdam, The Netherlands.

3.- Acceptance by the managers of VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

*First resolution*

The company VEDIOR FINANCE COMPANY BV, a company organized under the laws of The Netherlands and having its registered office at Burgerweeshuispad 201, 1076 GR Amsterdam, The Netherlands; sole partner, exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 4,452,125 (four million four hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 39,097,900 (thirty-nine million ninety-seven thousand nine hundred Euro) to EUR 43,550,025 (forty-three million five hundred fifty thousand twenty-five Euro) by the issue of 178,085 (one hundred seventy-eight thousand eighty-five) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, subject to payment of a distributable share premium amounting globally to EUR 17,808,480 (seventeen million eight hundred eight thousand four hundred eighty Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of EVRO FRANCE BV, a company incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office at Burgerweeshuispad 201, 1076 GR Amsterdam, The Netherlands.

*Second resolution*

The sole partner accepts the subscription of the new shares by EVRO FRANCE BV, prenamed, for all the 178,085 (one hundred seventy-eight thousand eighty-five) new shares to be issued.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned company EVRO FRANCE BV, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

which declares to subscribe to the 178,085 (one hundred seventy-eight thousand eighty-five) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described.

*Description of the contribution*

All the assets and liabilities (entire property) of EVRO FRANCE BV, a prenamed company having its registered office in the European Economic Community, this property being composed of:

*Assets*

- a participation of 922,435 (nine hundred and twenty-two thousand four hundred and thirty-five) shares of EUR 6.010121 (six Euro and ten thousand one hundred and twenty-one millionth of a euro) each, representing 100% (one

hundred per cent) of the issued share capital of EXPECTRA TECHNOLOGY S.A., a Spanish company, having its registered office at calle Dr. Zamenhof, 22, Edificio Trébol, 4A planta, Moduló A, Madrid, Spain;

- a participation of 5,268,225 (five million two hundred and sixty-eight thousand two hundred and twenty-five) shares of EUR 4.42 (four Euro and forty-two euro cents) each, representing 100% (one hundred per cent) of the issued share capital of VEDIOR TRABAJO TEMPORAL EMPRESA DE TRABAJO TEMPORAL S.A., a Spanish company, having its registered office at calle Aragón, 2, 3º, Bilbao, Spain;

- a participation of 459,579 (four hundred and fifty-nine thousand five hundred and seventy-nine) shares of EUR 6.010121 (six Euro and ten thousand one hundred and twenty-one millionth of a euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the issued share capital of VEDIOR MANAGEMENT HOLDING ESPAÑA S.A., a Spanish company, having its registered office at calle Aragón, 2, 3º, Bilbao, Spain;

- cash at bank amounting to EUR 19,155 (nineteen thousand one hundred and fifty-five Euro).

#### *Liabilities*

- Accruals for a total amount of EUR 2,550 (two thousand five hundred fifty Euro).

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with any and all asset and liability not mentioned because unknown held by the EVRO FRANCE BV, contributed company that would exist at the date hereof, the assets and liabilities being contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 22,260,605 (twenty-two million two hundred sixty thousand six hundred five Euro).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 4,452,125 (four million four hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five Euro) and as share premium for an amount of EUR 17,808,480 (seventeen million eight hundred eight thousand four hundred eighty Euro).

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of EVRO FRANCE BV and by its recent balance sheet, unchanged until today.

#### *Effective implementation of the contribution*

EVRO FRANCE BV, contributor here represented as stated here above, declares that:

##### *a) About the participations:*

- the shares of EXPECTRA TECHNOLOGY S.A., VEDIOR TRABAJO TEMPORAL EMPRESA DE TRABAJO TEMPORAL S.A., VEDIOR MANAGEMENT HOLDING ESPAÑA S.A. are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by EVRO FRANCE BV;
- all formalities shall be carried out in Spain in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

##### *b) About the cash:*

- the cash at bank plus interest is contributed at its nominal value and that all the formalities concerning the transfer of the bank account shall be carried out in order to render the transfer effective.

##### *c) About the accruals:*

- written consent has been given by the creditor for the transfer of this debt to VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

The contributor declares also that:

- the assets and liabilities as at December 15, 2005, and the valuation rules, are referred to on the attached balance sheet;
- there are no events which would render such valuation as of the date hereof different;
- the valuation rules are appropriate as regards to the circumstances.

#### *Manager's intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr Colin Reader, manager A, residing at Arlington Road, London NW17ES, United Kingdom;
- b) Mr Thomas Ziegler, manager B, residing at Chausseenstrassen 25, 10 155 Berlin, Germany;
- c) Mr Gérard Becquer, manager C, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy that will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 43,550,025 (forty-three million five hundred fifty thousand twenty-five Euro), represented by 1,742,001 (one million seven hundred forty-two thousand and one) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand Euro.

*Retainer*

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 89.633, constituée le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations daté du 2 décembre 2002, numéro 1717, page 82370 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 4 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 393, daté du 10 avril 2003, page 18852.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.563.916 (un million cinq cent soixante-trois mille neuf cent seize) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.452.125 (quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 39.097.900 (trente-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros) à EUR 43.550.025 (quarante-trois millions cinq cent cinquante mille vingt-cinq euros) par l'émission de 178.085 (cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 17.808.480 (dix-sept millions huit cent huit mille quatre cent quatre-vingts euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de EVRO FRANCE BV, une société constituée suivant le droit des Pays-Bas et ayant son siège social à Burgerweeshuispad 201, 1076 GR Amsterdam, Pays-Bas.

3.- Acceptation par les gérants de VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

La société VEDIOR FINANCE COMPANY BV, une société régie par le droit Hollandais et ayant son siège social à Burgerweeshuispad 201, 1076 GR Amsterdam, Pays-Bas; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.452.125 (quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 39.097.900 (trente-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros) à EUR 43.550.025 (quarante-trois millions cinq cent cinquante mille vingt-cinq euros)

par l'émission de 178.085 (cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 17.808.480 (dix-sept millions huit cent huit mille quatre cent quatre-vingts euros), le tout intégralement réalisé par l'apport en nature de EVRO FRANCE BV, une société ayant son siège social à Burgerweeshuispad 201, 1076 GR Amsterdam, Pays-Bas.

*Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la souscription des parts sociales nouvelles par EVRO FRANCE BV, une société régie par le droit Hollandais et ayant son siège social à Burgerweeshuispad 201, 1076 GR Amsterdam, Pays-Bas prédésignée, pour l'intégralité des 178.085 (cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles à émettre.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée EVRO FRANCE BV, représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration réalisée sous seing privé;

laquelle a déclaré souscrire les 178.085 (cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

*Description de l'apport*

Tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) de EVRO FRANCE BV, société ayant son siège dans la Communauté Economique Européenne, ce patrimoine se composant de:

*Actifs*

- une participation de 922.435 (neuf cent vingt-deux mille quatre cent trente-cinq) actions, d'une valeur nominale de EUR 6,010121 (six euros et dix mille cent vingt et un millièmes d'euro) chacune, représentant 100% du capital souscrit de EXPECTRA TECHNOLOGY S.A., une société de droit espagnol ayant son siège social à calle Dr. Zamenhof, 22, Edificio Trébol, 4A planta, Modulò A, Madrid, Espagne;

- une participation de 5.268.225 (cinq millions deux cent soixante-huit mille deux cent vingt-cinq) actions, d'une valeur nominale de EUR 4,42 (quatre euros et quarante-deux centimes) chacune, représentant 100% du capital souscrit de VEDIOR TRABAJO TEMPORAL EMPRESA DE TRABAJO TEMPORAL S.A., une société de droit espagnol ayant son siège social à calle Aragón, 2, 3º, Bilbao, Espagne;

- une participation de 459.579 (quatre cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 6,010121 (six euros et dix mille cent vingt et un millièmes d'euro) chacune, représentant 100% du capital souscrit de VEDIOR MANAGEMENT HOLDING ESPAÑA S.A., une société de droit espagnol ayant son siège social à calle Aragón, 2, 3º, Bilbao, Espagne;

- avoirs en banque de EUR 19.155 (dix-neuf mille cent cinquante-cinq euros).

*Passifs*

- Des provisions pour un montant de EUR 2.550 (deux mille cinq cent cinquante euros), ainsi que tout ou partie d'actif ou passif non mentionné car inconnu, détenue par EVRO FRANCE BV, et qui pourrait exister à la présente date, les biens étant apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, qui leur sont arrachés sous quelque forme que ce soit.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 22.260.605 (vingt-deux millions deux cent soixante mille six cent cinq euros).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 4.452.125 (quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 17.808.480 (dix-sept millions huit cent huit mille quatre cent quatre-vingts euros).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de EVRO FRANCE BV et de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour.

*Réalisation effective de l'apport*

EVRO FRANCE BV, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

*a) Concernant les participations:*

- les actions de EXPECTRA TECHNOLOGY S.A., VEDIOR TRABAJO TEMPORAL EMPRESA DE TRABAJO TEMPORAL S.A. et VEDIOR MANAGEMENT HOLDING ESPAÑA S.A. sont entièrement libérées;

- ces actions sont nominatives;

- il n'existe aucun droit de pré-emption ou autre droit en vertu duquel toute personne serait habilitée à demander qu'une ou plusieurs actions lui soit transférée(s);

- ces actions sont librement cessibles et ce légalement et conventionnellement;

- il est le propriétaire des actions;

- toutes les formalités seront remplies en Espagne afin de formaliser le transfert de ces actions et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

*b) Concernant les avoirs en banque:*

- les avoirs en banque ainsi que les intérêts sont apportés à leur valeur nominale et toutes les formalités relatives au transfert du compte bancaire seront remplies afin de rendre le transfert effectif.

*c) Concernant les provisions:*

- un accord écrit à été donné par le créancier pour le transfert de cette dette à VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

L'apporteur déclare également que:

- les actifs et passifs à la date du 15 décembre 2005, ainsi que les règles d'évaluation sont consignés dans le bilan ci-annexé;
- il n'y a aucun évènement ultérieur à la date du bilan qui pourrait modifier cette évaluation;
- les règles d'évaluation sont appropriées compte tenu des circonstances.

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

a) M. Colin Reader, gérant A, avec adresse professionnelle au 51, Arlington Road, London NW17ES, Angleterre;

b) M. Thomas Ziegler, gérant B, avec adresse professionnelle au 25, Chausseestrasen, 10 155 Berlin, Allemagne;

c) M. Gérard Becquer, gérant C, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les trois marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdits actifs et passifs, et confirment la validité des souscription et libération.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 43.550.025 (quarante-trois millions cinq cent cinquante mille vingt-cinq euros), divisé en 1.742.001 (un million sept cent quarante-deux mille et une) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille euros.

*Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

J. Elvinger.

(027144/211/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 89.633.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40743 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Elvinger.

(027145/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.



51873

**STONE RIVER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 108.344.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 14 février 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024278/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**STONE RIVER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 108.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01693, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024219/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**PIOZ INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 98.741.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 14 mars 2006 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. Ont été acceptées les démissions de Monsieur Michael Ernzerhof et Madame Carole Giovannacci de leur fonction d'administrateurs et de Monsieur Emile Wirtz de sa fonction d'administrateur-délégué de la société.

3. Ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes:

- Madame Zhanna Kan, dirigeant de sociétés, demeurant à Tattimbet 19, 050020 Almaty (Kazakhstan);

- Madame Marina Ogay, dirigeant de sociétés, demeurant 32 Moldagoulova, 480 004 Almaty (Kazakhstan).

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

Le conseil d'administration se compose désormais de:

- Madame Zhanna Kan, dirigeant de sociétés, demeurant à Tattimbet 19, 050020 Almaty (Kazakhstan);

- Madame Marina Ogay, dirigeant de sociétés, demeurant 32 Moldagoulova, 480 004 Almaty (Kazakhstan);

- Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant 26, rue du Village, L-6140 Junglinster.

4. L'assemblée a accepté la démission de la société INVEST CONTROL, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

6. A été nommée commissaire aux comptes, en son remplacement, la société CD-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024727//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

---

51874

**PROCESS-IT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 91.005.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 janvier 2006 que:

- Monsieur Alain Migon est révoqué de son poste d'administrateur;
- Le pouvoir de cosignature obligatoire est révoqué à Monsieur Emmanuel Kirch;
- Monsieur Patrick Colinet, informaticien, né le 9 juin 1968 à Verviers (Belgique), demeurant à L-1215 Luxembourg, 30, rue de la Barrière au poste d'administrateur; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Il résulte d'une réunion des administrateurs de la société en date du 3 janvier 2006 que:

- Monsieur Patrick Colinet est nommé administrateur-délégué de la société. La gestion journalière et la représentation de la société avec pouvoir d'engager la société uniquement par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière lui sont confiées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024282/502/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**PILKINGTON LUXEMBOURG NO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 103.401.

Suite aux décisions prises par l'Associé Unique en date du 20 septembre 2005:

- le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Monsieur Peter Bun, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé, avec effet au 10 juin 2005, aux fonctions de gérant «A», pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Koen van Baren.

Au 24 février 2006, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Peter Bun, gérant A, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

M. Andrews Gregory Mark, gérant B, 5, rue Marie Sautet, F-57000 Metz.

M. Bellendorf Johannes Theodor, gérant B, 14, An St Johannes, D-46244 Bottrop.

M. Kiefer Michael, gérant B, 8, Im Dohlenbruch, D-44795 Bochum.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

*Pour PILKINGTON LUXEMBOURG No 2, S.à r.l.*

P. Bun

Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02778. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024851//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

**PILKINGTON LUXEMBOURG NO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 103.401.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 25 mars 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02780, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

*Pour PILKINGTON LUXEMBOURG No 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

P. Bun

Gérant A

(024849//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

**MAVICA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 114.995.

## STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, société anonyme ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 13 février 2006.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;  
ici représenté par Madame Vania Baravini prénommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date 13 février 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAVICA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros), qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 février 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée . . . . .	3.098	30.980
2. M. John Seil, prénommé. . . . .	1	10
3. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé. . . . .	1	10
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3.100</b>	<b>31.000</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

2. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur John Seil est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Seil, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, vol. 152S, fol. 37, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Delvaux.

(027207/208/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**DEROMA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.811.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2005*

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Giancarlo Tamiozzo, résidant au 140/A Trento street à Zanè (Italie) au poste d'administrateur de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01549. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024290/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**STRASSEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.257.

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation signé en date du 31 mai 2001 entre:

Société domiciliée:

STRASSEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 82.257;

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 28.967;

a pris fin avec effet au 20 février 2006.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01558. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024300//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**NORTH INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 114.999.

## STATUTS

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Titre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Siège Social - Objet Social**

**Art. 1<sup>er</sup> Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront membres à l'avenir, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de NORTH INVEST, S.à r.l. (ci-après «la Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg, par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses associés. La Société pourra avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par la société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par le souscripteur de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Si la Société n'a qu'un associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas

toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

### Titre III.- Assemblée Générale des Associés

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentées sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

### Titre IV.- Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne seront pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.



Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### Titre V.- Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui peut décider (i) de distribuer ce solde au titre de dividendes entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou (iii) à un compte de réserve disponible.

Nonobstant ce qui est visé ci-dessus, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à la condition que:

- les comptes annuels de l'exercice social de l'année qui précède aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

- les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour ne telle distribution;

- si les dividendes intérimaires versés aux associés excèdent le montant finalement distribué aux associés selon l'assemblée générale annuelle correspondant à l'exercice social, l'excès ne sera pas comptabilisé comme un acompte sur dividende mais constituera une créance de la Société envers les associés;

- les dispositions ci-dessus sont établies sous réserve du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant de reports effectués dans les précédents exercices sociaux ou de tout réserve distribuable.

#### Titre VI.- Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 21. Divers.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

##### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

##### *Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

3) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2006, vol. 360, fol. 96, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 2006.

H. Beck.

(027510/201/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**PROCAP HOLDING, Société Anonyme,  
(anc. UNICAP S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 50.225.

- Monsieur Jean Henckes, Industriel, 43, Pastoorde Konincklaan, B-2610 Wilrijk, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 21 décembre 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour PROCAP HOLDING (anc. UNICAP S.A.)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024291/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**PEINTURE D'OR, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 13, rue Metzler.  
R. C. Luxembourg B 45.804.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Augusto Cantarelli, retraité, né le 8 février 1953 à I-Foligno, demeurant à L-3328 Crauthem, 13, rue Metzler,

agissant comme unique associé (suite à une cession de parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée PEINTURE D'OR, S.à r.l., avec siège social à L-3328 Crauthem, 13, rue Metzler, (R.C. B n° 45.804), au capital de 12.400,- EUR, constituée suivant acte notarié du 27 octobre 1993, publié au Mémorial C n° 43 du 1<sup>er</sup> février 1994.

Lequel comparant a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'il en conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- Qu'il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute, laquelle a cessé son activité au cours de l'année 2005.

Nous, Notaire, avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la S.à r.l. PEINTURE D'OR avec effet rétroactif au 31 décembre 2005.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Cantarelli, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2006, vol. 914, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 février 2006.

G. d'Huart.

(026368/207/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**LEISURE RESOURCES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 37.044.

*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société tenue au Luxembourg, le 28 février 2006 à 10.00 heures*

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Alfonso Carvajal Garcia-Valdecasas, demeurant au 85, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

Le président élit comme secrétaire M. Gerhard Nellinger, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le président élit comme scrutateur M. Marc Liesch, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le président déclare ce qui suit:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation de la délégation par le conseil d'administration de la Société à M. Alfonso Carvajal Garcia-Valdecasas des pouvoirs de représentation de la Société et de signature bancaire individuelle jusqu'à concurrence d'un montant de 10.000 EUR.

2. Approbation de la fixation par le conseil d'administration de la Société des règles des signatures bancaires pour des montants supérieurs à 100.000 EUR comme suit: signature conjointe d'un administrateur et de M. Juan-Carlos Smith Morrondo ou signature conjointe d'un administrateur et de M. Jesús de Ramon-Laca Cotorruelo.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés restera annexée au présent procès-verbal.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver la délégation par le conseil d'administration de la Société à M. Alfonso Carvajal Garcia-Valdecasas des pouvoirs de représentation de la Société et de signature bancaire individuelle jusqu'à concurrence d'un montant de 10.000 EUR.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la fixation par le conseil d'administration de la Société des règles des signatures bancaires pour des montants supérieurs à 100.000 EUR comme suite: signature conjointe d'un administrateur et de M. Juan-Carlos Smith Morrondo ou signature conjointe d'un administrateur et de M. Jesús de Ramon-Laca Cotorruelo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01188. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024293/723/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**MEGINVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 48.238.

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation signé en date du 16 octobre 1995 entre:

Société domiciliée:

MEGINVEST S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 48.238;

et

Domiciliaire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 28.967;

a pris fin avec effet au 10 février 2006.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024303//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**PARTAPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.519.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 octobre 2005*

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs en remplacement de Messieurs François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg qui ne souhaitaient plus se présenter aux suffrages, et ce pour une période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Certifié sincère et conforme

PARTAPAR S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024301/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**PROGX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 101.532.

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.532, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 22 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 941 du 22 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 650 du 5 juillet 2005 et suivant acte en voie de publication reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Audrey Coppede, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.000.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.635.829,- à EUR 4.635.829,- par l'émission de cent vingt mille (120.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires actuels, Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et la société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, à leurs éventuels droits de souscription préférentiels.

3. Souscription des 120.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par la société VIKINGS LIMITED, enregistrée auprès du registre de l'Île de Guernesey sous le numéro 41581, avec siège à Guernesey, St. Peter Port, 13, Victoria Road, et libération intégrale desdites actions par l'apport de 3.000.000 d'actions de la catégorie C de la société par actions simplifiée LABCO S.A.S., R.C.S. Paris 448 650 085, avec siège au 75009 Paris, France, 34, boulevard Haussmann, évalué à EUR 3.000.000,-.

4. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions six cent trente-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 4.635.829,-) représenté par cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-trois (185.433) actions sans désignation de valeur nominale.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent trente-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 1.635.829,-) à quatre millions six cent trente-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 4.635.829,-) par l'émission de cent vingt mille (120.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires actuels, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et la société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, ayant renoncé à leurs éventuels droits de souscription préférentiels, les cent vingt mille (120.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ont été souscrites par la société VIKINGS LIMITED, enregistrée auprès du registre de l'Île de Guernesey sous le numéro 41581, avec siège à Guernesey, St. Peter Port, 13, Victoria Road, et libérées intégralement par l'apport de trois millions (3.000.000) d'actions de la catégorie C de la société par actions simplifiée LABCO S.A.S., R.C.S. Paris 448 650 085, avec siège au F-75009 Paris, France, 34, boulevard Haussmann, évalué à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée RSM LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à Junglinster, en date du 28 février 2006, conformément à l'article 26-1 et à l'article 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut comme suit:

#### *«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse penser que la valeur de la participation dans LABCO S.A.S. retenue au moment de l'apport (soit EUR 1,- par action) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale historique des actions de PROGX S.A. émises en contrepartie, donc 120.000 actions d'une valeur de EUR 25,- chacune.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions six cent trente-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 4.635.829,-) représenté par cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-trois (185.433) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-trois mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, A. Coppede, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2006, vol. 535, fol. 99, case 100. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2006.

J. Seckler.

(026449/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

**KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.794.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 février 2006*

1. Les mandats d'Administrateurs de Catégorie A de:

- Monsieur Werner Stadelmann, Responsable Financier, demeurant au 7, Solarstrasse, CH-8834 Schindellegi,
- Monsieur Kurt Niederhauser, Corporate Controller, demeurant au 31, Soligangerstrasse, CH-8180 Bülach,
- Monsieur David Ratcliffe, avocat, demeurant au 5, Hohfuristrasse, CH-8180 Bülach,

ainsi que les mandats d'Administrateurs de Catégorie B de:

- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- Madame Corinne Bitterlich, Conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024314/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**CoVentureASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROPEAN SHOE POINT S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 63.195.

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN SHOE POINT S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 63.195, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 6 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 359 du 18 mai 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire sous-signé en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 30 du 17 janvier 2001 et en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 911 du 23 octobre 2001 et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 607 du 18 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine Desnos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Changement de la dénomination de la société de EUROPEAN SHOE POINT S.A. en CoVentureASSET MANAGEMENT S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

b) Modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

c) Modification du premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 16. (premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril, à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de EUROPEAN SHOE POINT S.A. en CoVenture ASSET MANAGEMENT S.A.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «CoVenture ASSET MANAGEMENT S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 16. (premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril, à 15:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Brossard, S. Desnos, C. Floroiu, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 mars 2006, vol. 435, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mars 2006.

A. Weber.

(027414/236/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**CoVenture ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROPEAN SHOE POINT S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 63.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(027417/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

51888

**AMADEA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 66.711.

Suite à la cession de parts du 12 janvier 2006, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:

M. Wolfgang Reckendorfer .....	255 parts sociales
Mme Malini Alles. ....	245 parts sociales

Luxembourg, le 8 mars 2006.

*Pour AMADEA MANAGEMENT, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01470. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024322/4642/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**TALENTS INSTITUTIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.142.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du lundi 6 mars 2006*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de mars 2007, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Albert le Dirac'h, Vincent Delf et Stéphane Wathier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

*Corporate and domiciliary agent*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02330. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024334//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---

**CRIBIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 104.782.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 décembre 2005*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02165. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024369/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

---